

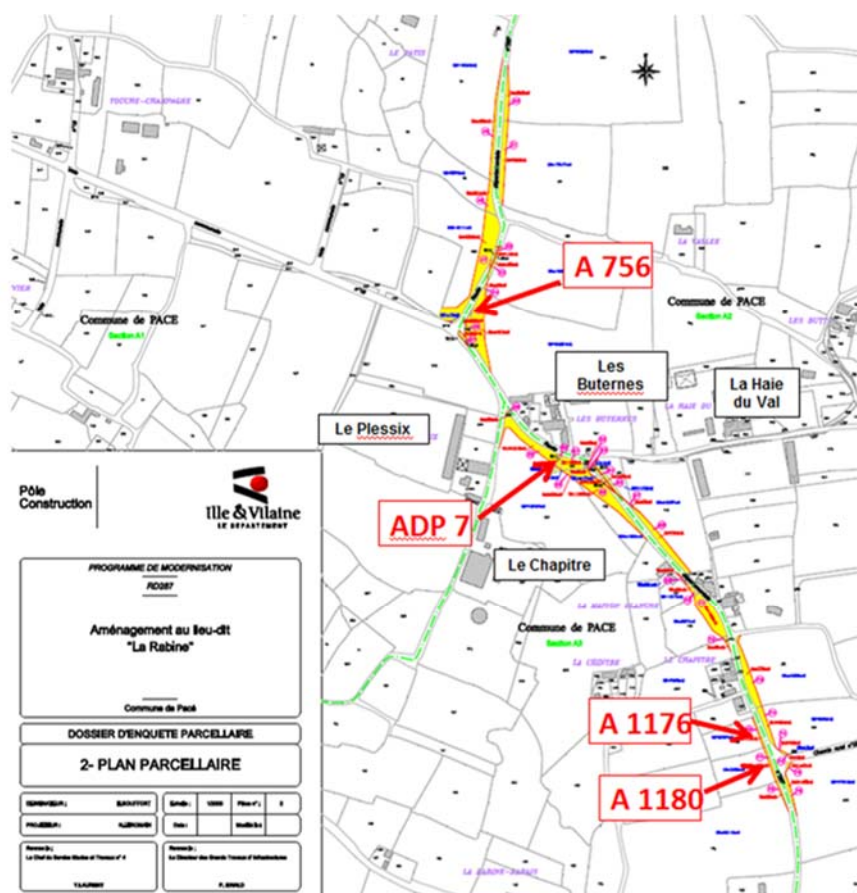
12/10 – 29 septembre 2015

## Foncier : déclassement de portions de voirie dans le cadre de l'aménagement de la liaison entre Parthenay-de-Bretagne, Gévezé et Pacé vers la RN 12 (suite à Déclaration d'Utilité Publique)

Le rapporteur,

☞ informe le conseil municipal que dans le cadre de la future liaison entre Parthenay de Bretagne, Gévezé et Pacé vers la RN 12, une Déclaration d'utilité publique (DUP) a été prononcée le 1<sup>er</sup> février 2010. Aussi il est nécessaire que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine acquière les parcelles suivantes :

Parcelles	Surface
A 756	220 m <sup>2</sup>
ADP 7	92 m <sup>2</sup>
A 1176	44 m <sup>2</sup>
A 1180	51 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>407 m<sup>2</sup></b>



Cessions foncières au Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, dans le cadre de la future liaison entre Parthenay de Bretagne, Gévezé et Pacé vers la RN 12

➡ propose au conseil municipal, de procéder au déclassement des parcelles désignées dans le tableau ci-dessus.

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article L.141-3 du Code de la voirie routière,

**Vu** l'avis favorable émis par la commission mixte « développement économique et prospective - urbanisme et développement durable – voirie travaux et bâtiment » lors de sa réunion du 18 juin 2015.

**Le conseil municipal de Pacé, après en avoir délibéré,**

**PROCEDE :**

au déclassement des parcelles ci-dessous pour une surface totale de 407 m<sup>2</sup> :

<b>Parcelles</b>	<b>Surface</b>
A 756	220 m <sup>2</sup>
ADP 7	92 m <sup>2</sup>
A 1176	44 m <sup>2</sup>
A 1180	51 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>407 m<sup>2</sup></b>

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**